

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

AMENDEMENT

N ° AS124

présenté par

M. Ratenon, M. Coquerel, M. Ruffin, Mme Taurine, Mme Autain, Mme Rubin, M. Corbière,
Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, Mme Ressiguiet, M. Prud'homme, M. Bernalicis,
M. Lachaud, Mme Fiat, M. Mélenchon et M. Larive

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.